**TITRE : Demande d’aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d’*aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)* et engagement à en respecter les exigences**

**CONSIDÉRANT QUE** RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d’aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel (indiquer le nom de l’organisme municipal ou de l’entité) souhaite déposer un projet (inscrire le nom du projet ou une brève description) (ci-après le « Projet »);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour obtenir une aide financière au Programme, l’ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l’ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** (indiquer le nom du conseiller)

**APPUYÉ PAR :** (indiquer le nom du conseiller)

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D’AUTORISER** (indiquer le nom de la personne désignée et son titre) à signer et déposer une demande d’aide financière au nom de (indiquer le nom de l’organisme municipal ou de l’entité) auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

**DE RESPECTER** l’ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l’encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;

**D’OBTENIR** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

**D’EFFECTUER** régulièrement des activités d’information, de sensibilisation et d’éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l’ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu’à la fin de celui-ci;

**DE CONFIRMER** que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

**DE DEMEURER** propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d’un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant toute la durée du projet, minimalement;

**DE TRANSMETTRE** à RECYC-QUÉBEC le.s rapport.s de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;

**D’OBTENIR** auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+.

**DE PRENDRE EN CHARGE** la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d’un autre partenaire financier.

**Signé à (endroit), (date)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom du signataire en lettres moulées, fonction occupée**